

EPRD ET ERRD DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

LES RÉALISER ET LES PRÉSENTER AUX AUTORITÉS DE TARIFICATION

L'État Prévisionnel ainsi que l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (EPRD et ERRD) constituent une nouvelle mécanique de production budgétaire que les structures médico-sociales doivent s'approprier. En effet, la généralisation de la contractualisation dans le secteur médico-social et la réforme de la tarification des EHPAD s'accompagnent de l'opposabilité du cadre EPRD pour tous les EHPAD et les Petites Unités de Vie ainsi que pour les gestionnaires d'établissements et services des champs Handicap, SSIAD, SPA-SAD Accueil de Jour et Hébergement Temporaire autonome entrant en CPOM.

Savoir remplir l'ensemble des documents budgétaires, comprendre les points les plus techniques, identifier les pièges et les subtilités sont au fondement de cette formation pratico-pratique et opérationnelle. Au final, elle vise à permettre aux participants de rendre compte de leur structuration financière aux autorités de contrôle et de tarification.

La formation est à jour de l'actualité la plus récente sur les outils-cadres de l'EPRD et de l'ERRD.

OBJECTIFS

- Expérimenter le remplissage de l'ensemble des documents budgétaires (EPRD/ERRP/PGFP)
- Comprendre avec précision la complexité de la mécanique de l'EPRD et l'ERRD
- Gagner en productivité dans la réalisation des documents budgétaires

CONTENU

Rappel des principes de la négociation tarifaire dans le cadre de la procédure budgétaire

Les différentes phases de la procédure budgétaire
La composition du budget

Cas pratique : sur la base d'un exercice-exemple complet qui se déroule tout au long de la formation, les stagiaires réaliseront concrètement sur ordinateur les principaux tableaux de :

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

Le Compte de Résultats Prévisionnel Principal (CRPP)
La capacité d'autofinancement prévisionnel
Le tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés (PER)
Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) et le fonds de roulement

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses

Le Compte de Résultat (CRP)
La capacité d'autofinancement prévisionnel
Le tableau Effectifs Rémunérés (TER)
Le tableau de détermination de l'affectation du résultat
Le tableau de suivi de l'affectation du résultat



15 et 16 octobre 2019



Schoelcher



632 €
par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissance des principes fondamentaux de l'EPRD applicable aux structures médico-sociales



Venir avec son ordinateur équipé d'un tableur Excel

PUBLICS

- Responsables financiers
- Responsable comptables
- Contrôleurs de gestion
- Comptables et aides-comptables
- Assistants de gestion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANTS

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur médico-social